

NUISANCES SONORES.

Un radar va capter les bruits excessifs de la circulation

Jeudi après-midi, les élus de la vallée de Chevreuse et l'association Bruitparif ont dévoilé un nouveau radar acoustique, appelé méduse. Installé au bas de la côte des 17-Tournants, à Saint-Forget, il sera testé jusqu'à fin 2020.

« Les nuisances sonores, ce ne sont pas seulement un inconfort, c'est un problème de santé publique. Ces pics de bruit considérables entraînent des troubles du sommeil, des désordres cardiovasculaires et des perturbations endocrinianes », a plaidé le député de la circonscription, Jean-Noël Barrot (Modem), en visite à Saint-Forget, en vallée de Chevreuse. C'est là, au pied de la côte des 17-Tournants, très appréciée des motards à la belle saison, que le parlementaire a dévoilé avec des élus de la vallée, le premier radar acoustique.

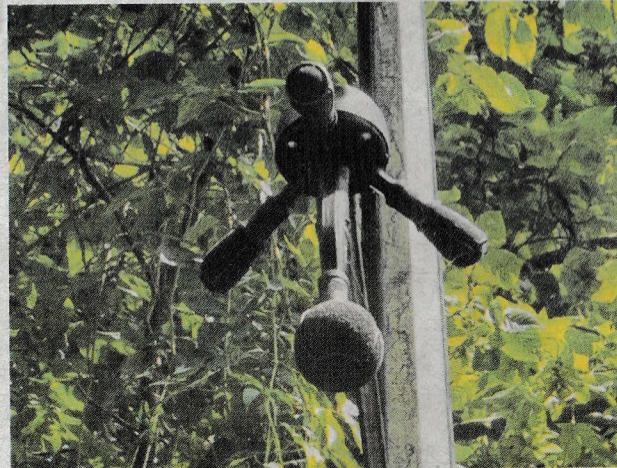
En test jusqu'à fin 2020

« À Senlis, 250 personnes, soit la moitié du village, se plaignent de ne pas pouvoir déjeuner à l'extérieur le dimanche à cause du bruit », confie Lauri Bounatirou, adjoint au maire de la commune en charge de la sécurité et des nuisances.

Même constat à Saint-Forget. Son maire, Jean-Luc Janin, a récemment enregistré un démenagement suite à des nuisances sonores devenues insupportables pour des riverains.

Sans compter les excès de vitesse. À Senlis, en six mois, le radar pédagogique a enregistré une vingtaine de passages à 160 km/h dans un hameau limité à... 30 km/h.

C'est dire si, comme l'a révélé



Le radar méduse se compose de capteurs acoustiques et d'une caméra.



Installé le 15 juillet dernier à Saint-Forget, le radar restera en place jusqu'à la fin de l'année 2020.

Jacques Pelletier, président de la communauté de communes de la vallée de Chevreuse, l'intercommunalité n'a pas réfléchi deux fois avant d'accepter l'expérimentation de ce radar acoustique. Elle la finance à hauteur de 20 000 euros.

Mis au point par l'association Bruitparif, le radar acoustique dispose de quatre microphones capables de détecter la provenance du bruit. Une caméra fait même une photo toutes les 15 minutes.

Installé le 15 juillet dernier à Saint-Forget, il restera en place jusqu'à la fin de l'année 2020. « L'an dernier, nous avons déjà pris plusieurs mesures sur la D91. Nous avions enregistré 450 pics de bruit le dimanche, dont 20 % dépassaient les

80 décibels. Aujourd'hui, nous comptons aller plus loin avec la méduse et mieux comprendre ces pics de bruit », explique Fanny Mietlicki, directrice de Bruitparif.

Une deuxième méduse sera installée à Saint-Lambert-des-Bois, dans la ligne droite du hameau de la Brosse, vers mi-août. C'est là qu'un motard a récemment été contrôlé à 194 km/h. Si la vitesse n'est pas le seul composant d'un bruit excessif, elle y contribue fortement.

Une deuxième étape consistera dans un ou deux mois à installer un afficheur pédagogique qui enverra un signal aux conducteurs de véhicules bruyants.

La troisième étape incombera à Jean-Noël Barrot. En tant que parlementaire, le député aura

en charge de faire légaliser les contrôles à la volée. Aujourd'hui la brigade de gendarmerie de

Chevreuse dresse déjà 20 PV par jour les samedis et dimanches sur la route départementale 91,

lorsque les motards sont de sortie, de mars à octobre.

Florence Chevalier



Les élus de la vallée de Chevreuse se sont associés avec Bruitparif pour installer ce radar.